

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Séance du lundi 25 septembre 2017

Le Conseil du Territoire PARIS TERRES D'ENVOL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège
Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 53
Excusés : 13
Absents : 6

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2017

Le Président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le LUNDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil de Territoire, dûment convoqué le DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno Beschizza.

ÉTAIENT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 53

M. AMARI Farid, Mme ARAB Dalila, M. ARDJOUNE Madani, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, M. BARON Stéphane, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BOUMEDJANE Karim, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHABANI Hamid, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COCOZZA Merzouba, Mme COMAYRAS Christine, M. CONTY Albert, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMAS Anne-Marie, Mme DUBOE Nicole, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. FLEURY Stéphane, M. GRAMFORT Mathieu, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme LEVE Séverine, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, M. MARIOT Claude, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, Mme MOREIRA Véronique, M. NICOLAS Frédéric, Mme PINHEIRO Amélie, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, Mme SAGNA Fatou, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, Mme VAUBAN Maryline, Mme VERTE Monique, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, M. ZANGRILLI François,

EXCUSES, À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE, AYANT DONNÉ POUVOIR A : 13

Mme AUTAIN Clémentine,	à	M. MONTES Mathieu,
Mme BOUR Patricia,	à	Mme COMAYRAS Christine,
M. CAPO-CANELLAS Vincent,	à	M. CONTY Albert,
M. CHALLIER Guy,	à	Mme QUERUEL Marie-Jeanne,
M. GATIGNON Stéphane,	à	M. GRAMFORT Mathieu,
Mme MABCHOUR Najet,	à	Mme ARAB Dalila,
Mme MARQUETON Céline,	à	M. MARQUES Paulo,
M. MIGNOT Didier,	à	M. ARDJOUNE Madani,
M. RAMADIER Alain,	à	M. BESCHIZZA Bruno,
M. RANQUET Jean-Philippe,	à	Mme LEMARCHAND Brigitte,
Mme ROLAND IRIBERRY Nelly,	à	M. BAILLON Jean-François,
M. SALINI Stéphane,	à	M. MANGIN Anthony,
Mme VANDENABELLE Bernadette,	à	M. ZANGRILLI François,

ÉTAIENT ABSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 6

M. ASENSI François, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, M. MAHMOUDI Yacine, Mme SEGURA Angela, M. VAZ Micaël, Mme YERRO Georges-Marie,

SECRETARE DE SÉANCE : M. MARQUES Paulo

A la question n°2.1 – Vie institutionnelle, installation de nouveaux conseillers (54 – 14 – 4)
Monsieur Micaël VAZ, avec le pouvoir de Madame Angela SEGURA, rejoint l'assemblée

A la question n°2.2 – Création de la CCSPL (55 – 14 – 3)
Madame Georges-Marie YERRO rejoint l'assemblée

A la question n°2.4 – Modification de la délégation du conseil au Président (56 – 14 – 2)
Monsieur François ASENSI rejoint l'assemblée

A la question n°7 – Transports (55 – 14 – 3)
Madame Séverine MAROUN quitte l'assemblée

A la question n°8 – Déchets ménagers (57 – 14 – 1)
Madame Séverine MAROUN rejoint l'assemblée
Madame Annie DELMONT-KOROPOULIS rejoint l'assemblée

ORDRE DU JOUR

1 - INFORMATION	4
ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2017	4
2 - VIE INSTITUTIONNELLE	4
2.1 – INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS TERRITORIAUX	4
2.2 – CREATION DE LA CCSPL ET DESIGNATION DE SES MEMBRES	4
2.3 – RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LE BOURGET – GRAND PARIS – EXERCICE 2016	4
2.4 – MODIFICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT	4
2.5 – APPROBATION DU TRANSFERT DE CONVENTIONS DE GESTION CONCLUES PAR LES COMMUNES DE VILLEPINTE ET SEVRAN CONCERNANT LES CENTRE DE NATURE ET LA GRANDE HALLE DU PARC DE LA POWDRERIE	5
3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LE PLIE DU BLANC-MESNIL ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION	5
4 – RENOVATION URBAINE	5
APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE POUR LA CONDUITE DE L'ETUDE URBAINE : ZOOMS PROGRAMMATIQUES CONCERNANT LES QUARTIERS MITRY-AMBOURGET, GROS SAULE, CITE DE L'EUROPE, BEAUDOTTES, PERRIN ET MONTCELEUX PONT BLANC	5
5 - HABITAT	5
RATTACHEMENT DE L'OPH AULNAY HABITAT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL	5
RATTACHEMENT DE L'OPH DE DRANCY A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL	6
6 – URBANISME	6
6.1 – PLAN LOCAL D'URBANISME D'AULNAY-SOUS-BOIS – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 ET BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC	6
6.2 – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL POUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES EQUIPEMENTS PUBLICS RENDUS NECESSAIRES PAR LE PROJET DE RECONVERSION DE LA FRICHE WESTINGHOUSE A SEVRAN	7
7 – TRANSPORTS	7
8 – DECHETS MENAGERS	7

1 - INFORMATION

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2017

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le Procès Verbal de la séance du Conseil de Territoire du 3 juillet 2017.

2 - VIE INSTITUTIONNELLE

2.1 – INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS TERRITORIAUX

- **Prend acte** de la désignation par la commune du Blanc-Mesnil de Madame Anne-Marie DELMAS, en tant que conseillère territoriale en remplacement de Madame Marie-George BUFFET démissionnaire,
- **Prend acte** de la désignation par la commune d'Aulnay-sous-Bois de Monsieur Denis CAHENZLI comme conseiller métropolitain et de Madame Séverine MAROUN en qualité de conseillère territoriale

2.2 – CREATION DE LA CCSPL ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Décide** de créer la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Territoire Paris Terres d'Envol
- **Fixe** la composition de la CCSPL comme suit : - 8 titulaires et 8 suppléants membres du conseil de Territoire,
- **Décide** à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation à scrutin secret,
- **Désigne** comme membres titulaires et suppléants de la Commission consultative des services publics locaux :

1) Membres titulaires - M. Anthony MANGIN - M. Claude MARIOT - Mme Patricia BOUR - Mme Séverine LEVE - M. Jean-François BAILLON - Mme Nicole DUBOE - Mme Maryline MARCHOIS - M. Stéphane FLEURY	2) Membres suppléants - M. François ZANGRILLI - M. Daniel LAURENT - M. Micaël VAZ - M. Frédéric NICOLAS - M. Robert WATTEZ - M. Madani ARDJOUNE - M. Albert CONTY - Mme Amélie PINHERO
--	---
- **Nomme** en tant que représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, avec voix délibérative :
 - Mme Geneviève DIABATE responsable de « Associatif Drancy »
 - M. Claude CHAUVET responsable de l'association « Marché sur l'Eau »
 - M. Jean-Luc JACQUOT responsable de « l'Association des Locataires CLCV »
 - Mme Josette VERSCHUEREN responsable de l'association « Union de Défense Aulnay Sud »

2.3 – RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LE BOURGET – GRAND PARIS – EXERCICE 2016

Le Conseil de Territoire à l'unanimité (64 voix pour, 5 NPPV : Mme LEVE, M. BESCHIZZA, M. CONTY, M. NICOLAS, M. MILLARD) :

- **Prend acte** du rapport annuel relatif à la Société publique locale Le Bourget – Grand Paris pour l'exercice 2016 présenté par le représentant de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol au sein du Conseil d'administration de la Société ;
- **Précise** que la présente délibération sera transmise à la Société publique locale Le Bourget – Grand Paris, après accomplissement des formalités publicités.

2.4 – MODIFICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT

Le Conseil de Territoire à l'unanimité (69 voix pour, 1 NNPV : M. BESCHIZZA) :

- **Décide** de compléter la délégation au Président pour la durée de son mandat en les matières suivantes :
 - Accorder la protection fonctionnelle conformément à l'article 11 de la loi 83-634 lorsque des agents ou des élus du Territoire sont victimes d'atteintes dans le cadre ou à raison de leur fonction,
 - Accorder les demandes de dégrèvement de redevance d'assainissement suite à des constats de fuite d'eau sur les canalisations d'eau potable après compteur conformément au décret 2012-1078,
 - Fixer les indemnités octroyées aux stagiaires dans le respect des dispositions légales et réglementaires,
 - Procéder à la signature des contrats et autres actes en matière de recours à l'intérim dans les cas et conditions prévus par la loi et les règlements, en cas de besoin urgent de procéder à un remplacement pour les services de l'établissement public territorial,
 - Approuver les conventions constitutives de groupement de commandes dans le respect de la réglementation de la commande publique quels que soit leur montant et en ce compris leurs avenants,
 - Approuver les divers règlements intérieurs applicables dans les propriétés du territoire,
 - Approuver les conventions à conclure avec les bailleurs définissant l'usage et l'entretien de conteneur enterrés,

- **Précise** qu'en cas d'empêchement provisoire du Président, les décisions ayant fait l'objet de la délégation pourront être prises par un Vice-Président pris dans l'ordre du tableau,
- **Confirme** que les délégations antérieurement consenties demeurent applicables.

2.5 – APPROBATION DU TRANSFERT DE CONVENTIONS DE GESTION CONCLUES PAR LES COMMUNES DE VILLEPINTE ET SEVRAN CONCERNANT LES CENTRE DE NATURE ET LA GRANDE HALLE DU PARC DE LA POWDRERIE

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Accepte** le transfert des conventions de gestion conclues avec l'Etat par les communes de Villepinte et Sevrans concernant les centres de nature de Villepinte et Sevrans et la grande halle de Villepinte, et le principe d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage à conclure avec le Département,
- **Autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant, et notamment à solliciter toute subvention nécessaire en plus des sommes éligibles au titre du FS IPL métropolitain et du FS IPL classique.

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LE PLIE DU BLANC-MESNIL ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la signature de convention de partenariat avec l'association Le PLIE du Blanc-Mesnil ;
- **Décide** de verser, au titre de l'année 2017, un montant de 28 500 € ;
- **Dire** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

4 – RENOVATION URBAINE

APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE POUR LA CONDUITE DE L'ETUDE URBAINE : ZOOMS PROGRAMMATIQUES CONCERNANT LES QUARTIERS MITRY-AMBOURGET, GROS SAULE, CITE DE L'EUROPE, BEAUDOTTES, PERRIN ET MONTCELEUX PONT BLANC

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention financière entre les communes d'Aulnay-sous-Bois, de Sevrans, l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol et les bailleurs Emmaüs Habitat et Coopération et Famille pour la conduite de l'étude urbaine « zooms programmatiques » Mitry-Ambourget, Gros Saule, Cité de l'Europe, Beaudottes, Perrin et Montceleux Pont Blanc,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention.

5 – HABITAT

RATTACHEMENT DE L'OPH AULNAY HABITAT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOI

Le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée puis adopte ce point à l'unanimité (68 voix pour, 2 abstentions : M. CHALLIER, Mme QUERUEL) :

- **Décide** le rattachement de l'Office Public Aulnay Habitat à l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol,
- **Dit** que le rattachement de l'OPH Aulnay Habitat sera effectif au 1^{er} octobre 2017,
- **Fixe** le nombre des administrateurs de l'OPH avec voix délibérative à 23 membres,
- **Désigne** les représentants de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol avec voix délibérative :
 - Six conseillers territoriaux :
 - M. Bruno BESCHIZZA
 - Mme Séverine MAROUN
 - M. Denis CAHENZLI
 - Mme Sabrina MISSOUR
 - M. Stéphane FLEURY
 - Mme Karine LANCHAS-VINCENTE
 - Cinq personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales :
 - M. Gérard GAUDRON
 - M. Alain ZERMATI
 - Mme Josette VERSCHUEREN
 - M. Alain BOUZONIE
 - M. José PINTO
 - Deux personnalités qualifiées, élues d'une collectivité territoriale autre que celle de rattachement :
 - M. Jacky VILTART
 - M. Dominique MICHEL

- **Désigne** le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, avec voix délibérative :
 - Mme Aïssa SAGO
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à inviter la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine-Saint-Denis et Action Logement, à désigner chacun, une personnalité qualifiée issue de leur organisme, avec voix délibérative au sein du conseil d'administration de l'OPH,
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à inviter les organisations syndicales à désigner deux représentants, avec voix délibérative au sein du conseil d'administration de l'OPH,
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution du rattachement.

RATTACHEMENT DE L'OPH DE DRANCY A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOI

Le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée puis adopte ce point à l'unanimité (68 voix pour, 2 abstentions : M. CHALLIER, Mme QUERUEL) :

- **Décide** le rattachement de l'Office Public de l'Habitat de Drancy à l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol,
- **Dit** que le rattachement de l'OPH de Drancy sera effectif au 1^{er} octobre 2017,
- **Fixe** le nombre des administrateurs de l'OPH avec voix délibérative à 23 membres,
- **Désigne** les représentants de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol avec voix délibérative :
 - Six conseillers territoriaux :
 - M. Anthony MANGIN
 - Mme Bernadette VANDENABELLE
 - Mme Muriel LAGNEAU
 - M. Jean-Christophe LAGARDE
 - M. François ZANGRILLI
 - Mme Arhella ELSODY,
 - Cinq personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales :
 - Mme Geneviève DIABATE
 - Mme Marie-José OLBERT
 - Mme Myriam MABIRE
 - M. Michel LASTAPIS
 - Mme Jacqueline BOUTHORS
 - Deux personnalités qualifiées, élues d'une collectivité territoriale autre que celle de rattachement :
 - M. Raoul ROSA
 - Mme Sonia ZERIZER
- **Désigne** le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, avec voix délibérative :
 - M. Laurent HUEZ
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à inviter la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine-Saint-Denis et Action Logement, à désigner chacun, une personnalité qualifiée issue de leur organisme, avec voix délibérative au sein du conseil d'administration de l'OPH,
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à inviter les organisations syndicales à désigner deux représentants, avec voix délibérative au sein du conseil d'administration de l'OPH,
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution du rattachement.

6 – URBANISME

6.1 - PLAN LOCAL D'URBANISME D'AULNAY-SOUS-BOIS – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 ET BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Le Conseil de Territoire à la majorité (68 voix pour, 2 contre : M. CHALLIER, Mme QUERUEL) :

- **Prend acte** du bilan de la mise à disposition du dossier au public et précise que les remarques formulées n'appellent pas de changement du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Aulnay-sous-Bois.
- **Approuve** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Aulnay-sous-Bois afin de permettre le projet de requalification globale de l'îlot de l'école du Bourg comprenant un programme mixte de logements et équipements scolaires.
- **Précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPT et en mairie d'Aulnay-sous-Bois pour une durée d'un mois et que la mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme aux articles R.153-20 et R.153-21.
- **Précise** qu'elle sera publiée au registre des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Précise** que conformément aux dispositions de l'article L153-48 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

6.2 – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL POUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES EQUIPEMENTS PUBLICS RENDUS NECESSAIRES PAR LE PROJET DE RECONVERSION DE LA FRICHE WESTINGHOUSE A SEVRAN**Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet d'Avenant à la Convention de Projet Urbain Partenarial pour la prise en charge financière des équipements publics rendus nécessaires par le projet de reconversion de la friche Westinghouse, ci-annexé,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit Avenant,
- **Précise** qu'en application des articles r211-2 et r211-3 la présente délibération sera notifiée au directeur départemental des finances publiques, au président du conseil supérieur du notariat, au président de la chambre départementale des notaires, au barreau constitué auprès du tribunal de grande instance de Bobigny, ainsi qu'au greffe du tribunal de grande instance de Bobigny.

7 – TRANSPORTS**CONVENTIONS SUBSEQUENTES A LA CONVENTION CADRE POUR LE DEVOIEMENT DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA GARE DE SEVRAN-LIVRY DU GRAND PARIS EXPRESS****Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** les termes de la convention subséquente liée aux travaux de dévoiement de réseaux d'assainissement au droit de la gare de Sevrans-Livry,
- **Autorise** le Président à signer la convention subséquente.

CONVENTIONS SUBSEQUENTES A LA CONVENTION CADRE POUR LE DEVOIEMENT DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA GARE DE SEVRAN-BEAUDOTTES DU GRAND PARIS EXPRESS**Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** les termes de la convention subséquente liée aux travaux de dévoiement de réseaux d'assainissement au droit de la gare de Sevrans-Beaudottes,
- **Autorise** le Président à signer la convention subséquente.

8 – DECHETS MENAGERS**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2016 ETABLI PAR LE SEAPFA DANS LA CADRE DE LA COMPETENCE « GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES » POUR L'EX-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRES DE FRANCE ET LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL**

- **Prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016 transmis par le SEAPFA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10

Le secrétaire de séance

Paulo MARQUES



Certifié affiché du 06 OCT. 2017 au

Bruno BESCHIZZA



Le Président

Bruno BESCHIZZA

